



“ Sorcellerie ”

Bruno Restif

► To cite this version:

| Bruno Restif. “ Sorcellerie ”. Dictionnaire d’Histoire de Bretagne, 2008, p. 705-706. halshs-02963214

HAL Id: halshs-02963214

<https://shs.hal.science/halshs-02963214>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bruno Restif, « Sorcellerie », in Jean-Christophe Cassard, Alain Croix, Jean-René Le Quéau, Jean-Yves Veillard (dir.), *Dictionnaire d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008, p. 705-706 :

Sorcellerie :

Le terme désigne deux réalités, qui se rejoignent parfois sans pourtant jamais se confondre tout à fait. Il s'agit d'abord de la croyance en l'efficacité des sorts. Dans des sociétés rurales de culture essentiellement orale, la parole possède une puissance à laquelle est parfois attribuée la cause de malheurs inexplicables. Il est également considéré que la force magique du jeteur de sorts peut passer par l'accomplissement de gestes spécifiques, tel le nouement de l'aiguillette qui rend un homme impuissant. Sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle, bien des paysans bretons craignent que les mendiants et bohémiens rencontrés ne soient des sorciers, et la croyance aux sorts a pu encore être étudiée dans la Haute-Bretagne rurale des années 1980.

L'autre acception du mot renvoie à la démonologie, dont le *Malleus maleficarum* publié par les dominicains allemands Sprenger et Institoris en 1487 fournit un schéma quasi définitif. Il s'agit cette fois d'un produit de la culture des élites. Il est considéré que la sorcellerie réside dans la réalité d'un pacte avec le diable, ce qui nécessite une riposte énergique de la part de l'Église et des juges laïcs. Ainsi, au XVII^e siècle, Julien Maunoir, qui utilise le *Malleus maleficarum*, croit-il à l'action du démon contre ses missions, notamment à Saint-Guen près de Mûr. En fait, la démonologie se répand peu en Bretagne, où les magistrats sont peu frottés de belles lettres, et les procès pour sorcellerie y sont rarissimes.

Bruno Restif